

**Fiche projet – PDASR 2023**

Cette fiche est à remplir dans tous les cas. Les structures (collectivités, associations...) qui sollicitent une subvention doivent également compléter le formulaire CERFA n°12156\*06 .

**Intitulé de l'action :**

**1) Organisme porteur de l'action :**

Adresse postale :

**2) Personne en charge du dossier :**

NOM – Prénom :

Fonction :

Tél :

email :

**3) Description détaillée de l'action :**

**4) Objectifs visés (exemple : sensibiliser 50 personnes à la conduite nocturne) :**

**5) Public visé (type d'usagers, âges) :**

**6) Lieux et dates de réalisation (durée – ponctuel – périodique – fréquence...) :**

**7) Organisation (horaires) - joindre impérativement le planning**

## 8) Moyens humains et matériels :

- nombre d'intervenants :

- supports et matériels utilisés :

### - besoins en intervenants et en matériel de la préfecture

La coordination SR peut mettre gracieusement à votre disposition du matériel et peut vous faire bénéficier de l'intervention d'animateurs bénévoles de son réseau (Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière)

**Ces outils pédagogiques sont disponibles à la préfecture – Une convention est signée pour le prêt de matériel.**

**Vous devez prévoir deux personnes pour l'enlèvement et la restitution du matériel.**

Disponible	Moyens humains/matériels	Nbre sollicité
19	IDSR	
2	Chargé de mission deux roues motorisées	
1	Chargé de mission mobilité douce	
1	Simulateurs de conduite 2 roues	
2	réactionmètres	
1	Parcours distracteur	
1	Parcours alcool	
2	Valise alcool	
2	Astruc mémo	
1	Buggy brousse	
6	Lunettes alcoolémie	
2	Lunettes stupéfiant	
1	Atelier casque	
1	Simulateur de conduite 4 roues	
	Affiches/dépliants sur demande selon les thématiques	
	Vidéos sur demande selon les thématiques	

Vous pouvez également consulter les ateliers proposés et en faire la demande auprès de la coordination de la sécurité routière [pref-securiteroutiere@somme.gouv.fr](mailto:pref-securiteroutiere@somme.gouv.fr)  
D'autres outils peuvent vous être proposés.

**9) Mode et critères envisagés pour l'évaluation de l'action :**

Un bilan quantitatif et qualitatif devra être fourni dès réalisation de l'action. Quels sont les moyens utilisés pour s'assurer de l'efficacité de l'action par rapport aux objectifs ?

Une fiche d'évaluation des actions doit être complétée (cf pièce jointe).

**10) Plan de financement prévisionnel :**

<b>Dépenses prévisionnelles :</b>	<b>Recettes attendues :</b>
Hors coûts salariaux et de fonctionnement (Seules les dépenses du volet sécurité routière sont prises en compte) Joindre les devis	
Total TTC €	Total TTC €

- *Toutes les rubriques doivent être complétées et lisibles.*
- *Ne pas hésiter à joindre tout document utile à la bonne compréhension du projet.*
- *Le plan de financement doit être détaillé et ne concerner que les dépenses directement liées au projet "sécurité routière". Le financement du PDASR n'est pas destiné à équilibrer les comptes de l'organisme ou de l'événement dans lequel s'inscrit le projet sécurité routière. La seule insertion du logo sur une affiche ou un dépliant ne peut être considérée comme une action de sécurité routière.*

**11) Communication :**

Le type de communication envisagé (type de presse, réseaux sociaux, affiches...)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom, qualité et signature :